

Relations internationales

VARSOVIE, DU 4 AU 6 SEPTEMBRE 2011

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE (COFACC)

La Chambre des représentants était représentée à cette conférence par M. Dirk Van der Maelen, deuxième vice-président de la commission des Relations extérieures.

1. RÉUNION AVEC MME CATHERINE ASHTON, HAUTE REPRÉSENTANTE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ (4 SEPTEMBRE)

Dans son discours d'introduction, Mme Catherine Ashton, Haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, a brièvement commenté les résultats du sommet informel des ministres des Affaires étrangères de l'UE qui s'est récemment tenu à Sopot.

La politique de voisinage de l'UE a figuré parmi les principaux thèmes abordés. Les ministres de l'UE ont décidé de libérer des moyens financiers supplémentaires pour soutenir la démocratie dans les régions concernées. Bien qu'il ne s'agisse généralement pas de pays pauvres, il leur manque souvent les connaissances et l'expérience nécessaires. C'est là que l'UE peut leur venir en aide. Mme Ashton a souligné à cet égard que la démocratie ne se résume pas à l'organisation d'élections: des facteurs comme la réalisation d'un véritable État de droit, la liberté des médias et l'instauration d'un niveau de vie minimal garanti contribuent à la démocratie.

Le voisinage oriental de l'UE figurait également en bonne place à l'ordre du jour.

La Haute représentante estime que les parlements des États membres peuvent chacun œuvrer à la réalisation des objectifs précités.

M. Van der Maelen a indiqué que si l'intervention en Libye porte ses fruits, il ne s'agit toutefois pas d'une action européenne. Il estime que l'UE aurait dû prendre l'initiative. Il est important à ses yeux que l'Occident mène à bien la mission qui consiste à installer la démocratie dans ce pays ; il a ajouté que le pétrole exerçait une influence considérable sur les chances de réussite de cette mission.

La Haute représentante a reconnu que l'action menée en Libye ne constituait pas une initiative européenne. La direction des opérations est assurée par l'ONU, comme il se doit. Le déploiement de militaires constitue d'ailleurs une question très sensible qu'il est préférable de trancher au niveau des États souverains. La coordination pourrait toutefois être étendue et améliorée.

Il est en outre probable que, dans un proche avenir, le Conseil de Sécurité de l'ONU évalue et revoie si nécessaire le principe de la "responsabilité de protéger" contenu dans la résolution 1973.

2. RÉUNION AVEC M. JAN BORKOWSKI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, SUR LA "POLITIQUE ÉTRANGÈRE ACTUELLE SOUS LA PRÉSIDENTE POLONAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE" (5 SEPTEMBRE, MATIN)

Le secrétaire d'État Jan Borkowski a – en remplacement du ministre des Affaires étrangères M. Radoslaw Sikorski – prononcé une allocution sur la politique étrangère de l'Union sous la présidence polonaise.

M. Borkowski a souligné la détermination de la Pologne à rétablir la confiance des décideurs politiques et des acteurs économiques dans le projet européen, notamment par le renforcement de la politique économique européenne et la mise en place d'un "cadre financier pluriannuel" pour 2014-2020. En ce qui concerne ce dernier point, le secrétaire d'État a confirmé que lors de la réunion à Sopot, chacun avait convenu que le cadre financier devait contribuer à la poursuite de l'intégration européenne.

Par ailleurs, M. Borkowski a indiqué qu'avec le soutien de la Pologne, l'UE entend promouvoir (la poursuite de) la mise en place d'une gouvernance démocratique et indépendante dans les pays partenaires situés tant à l'Est (cf. le partenariat oriental) qu'au Sud de l'Europe (cf. le "printemps arabe"). Cette démarche pourra comprendre la conclusion d'accords de libre-échange, comme avec l'Ukraine. En ce qui concerne l'Afrique du Nord, trois aspects revêtent une importance particulière: 1) la promotion de la démocratie, 2) "l'appropriation des révolutions" par la population locale et, enfin, 3) l'instauration d'une croissance économique durable dans la région. Pour ce qui concerne plus spécifiquement la Libye, il a été confirmé que l'ONU et l'UE assureraient respectivement les rôles de leadership et d'appui.

Enfin, l'assemblée s'est brièvement penchée sur les perspectives d'élargissement de l'UE. Le secrétaire d'État a confirmé que l'examen des dossiers des différents candidats serait activement poursuivi sous la présidence polonaise, soulignant en particulier que la Turquie doit être considérée comme un candidat à part entière.

Au cours de l'échange de vues qui a suivi, M. Van der Maelen a fait observer que l'embargo sur le pétrole syrien n'entrerait en vigueur qu'à partir de novembre et que, dans l'intervalle, le nombre de victimes ne cessait de croître. Il estime ce délai indigne d'une institution telle que l'UE, très attachée au respect des droits de l'homme. Le secrétaire d'État a reconnu les motivations économiques de cette décision, qui résulte d'un manque de coordination auquel la présidence polonaise entend se consacrer.

3. RÉUNION AVEC M. ANDRZEJ HALICKI, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA DIÈTE, ET M. JERZY POMIANOWSKI, VICE-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, SUR LE THÈME "LA POLITIQUE ORIENTALE. LES OBLIGATIONS DE L'EUROPE" (5 SEPTEMBRE, APRÈS-MIDI)

M. Halicki a indiqué que l'UE est une région prospère et sûre, qui s'efforce de nouer de bonnes relations avec ses voisins orientaux en concluant notamment des accords qui devraient, à terme, pouvoir conduire à l'adhésion des États concernés. Il n'est pas exclu de collaborer avec des États non dotés d'un régime démocratique (comme la Biélorussie) si des partenaires fiables peuvent être trouvés au sein de la société civile. En tout état de cause, il ne saurait être question de transiger avec les droits de l'homme.

M. Pomianowski a précisé que la Pologne était presque naturellement encline à l'établissement de bonnes relations avec les voisins orientaux de l'UE, estimant que de telles relations pourraient porter leurs fruits et qu'il faut donc leur donner toutes les chances de réussite. À cet égard, l'orateur s'est notamment référé à l'accord de libre-échange en cours de négociation dans le cadre d'un accord d'association entre l'UE et l'Ukraine. Cet accord devrait pouvoir être finalisé d'ici à la fin de l'année. Enfin, M. Pomianowski attend beaucoup du sommet du Partenariat oriental qui se tiendra les 29 et 30 septembre.

Au cours de l'échange de vues, M. Van der Maelen s'est enquis de savoir comment la Biélorussie serait représentée à ce sommet. M. Pomianowski a indiqué que la question était encore en discussion. S'il n'est pas envisageable que le président biélorusse représente son pays, il ne semble toutefois pas exclu qu'un ministre - par exemple le ministre des Affaires étrangères - fasse fonction d'interlocuteur.

4. RÉUNION AVEC M. RADOSLAW SIKORSKI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, SUR LES PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTE POLONAISE (6 SEPTEMBRE, MATIN)

Le ministre a confirmé les grandes lignes exposées lors de la réunion avec le secrétaire d'État, M. Borkowski, et il a souligné les points suivants.

La Pologne s'efforcera de contribuer à l'élaboration d'une position commune de l'UE à l'égard de la demande de reconnaissance de la Palestine en tant qu'État indépendant. Étant donné que le contenu de la proposition de résolution concernée n'est pas encore connu, il n'est pas encore possible de se prononcer à cet égard.

L'Est a une influence potentiellement déstabilisante sur l'UE et il est donc essentiel que l'Union noue de bonnes relations avec les partenaires orientaux. Les projets développés dans ce cadre, le financement et les accords doivent contribuer au renforcement ou à l'établissement de la démocratie dans les pays partenaires. En ce qui concerne la Biélorussie en particulier, toute aide sera subordonnée à la libération des prisonniers politiques et à la garantie, pour les intéressés, de pouvoir exercer une activité politique.

5. RÉUNION AVEC M. ANDRZEJ HALICKI, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, SUR L'AVENIR DE LA COFACC (6 SEPTEMBRE, MATIN)

M. Halicki a brièvement commenté l'état d'avancement du dossier et souligné qu'il appartenait aux présidents des parlements des États membres de prendre une décision concernant le futur mécanisme de contrôle parlementaire dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune. Il a également annoncé l'organisation d'un sommet informel réunissant les présidents des différents parlements dans le cadre de la présidence polonaise de l'UE.

6. RÉUNION AVEC M. BOGDAN BORUSEWICZ, PRÉSIDENT DU SÉNAT, ET M. MACIEJ POPOWSKI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE, SUR LE THÈME "LA SITUATION EN AFRIQUE DU NORD. LES DÉFIS POUR L'UNION EUROPÉENNE"

M. Borusewicz s'est réjoui des événements en cours en Afrique du Nord. L'UE doit fournir toute aide – une aide qui peut par ailleurs être conditionnelle – permettant de promouvoir l'installation de la démocratie dans la région. Il s'agit d'un travail de longue haleine, qui a débuté sous la présidence hongroise de l'Union et devra certainement être poursuivi par le Danemark. M. Borusewicz est convaincu que la population des pays concernés n'est pas favorable au modèle étatique iranien.

Pour M. Popowski, la situation en Afrique du Nord permet essentiellement de tirer trois conclusions. Premièrement, il s'est confirmé que les valeurs portées par la population locale sont véritablement universelles et donc pas exclusivement occidentales. Deuxièmement, il est apparu clairement que l'UE peut fournir un savoir-faire et des connaissances appréciables en vue de promouvoir la démocratie et la transformation des structures publiques dans la région. Troisièmement, il convient à présent de consolider les résultats des (r)évolutions intervenues dans la région. M. Popowski a fait observer à cet égard que "l'appropriation locale" est extrêmement importante.

Pour le surplus, l'orateur a indiqué que si l'UE dégage certes des moyens financiers pour soutenir la région, cette aide est toutefois conditionnelle et basée sur le principe "*less for less*". Les fonds libérés serviront à soutenir la société civile et l'ancrage d'une démocratie solide ("*Deep Democracy*").